

**RAPPORT
DE LA
COMMISSION DU DÉSARMEMENT**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 42 (A/43/42)



NATIONS UNIES

New York, 1988

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[Original : anglais]
1er juillet 1988]

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	1
II. ORGANISATION ET PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA SESSION DE 1988	4 - 18	2
III. DOCUMENTATION	19 - 30	6
A. Rapports et autres documents présentés par le Secrétaire général	19 - 20	6
B. Autres documents, y compris les documents présentés par des Etats Membres	21 - 30	6
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	31 - 32	7

I. INTRODUCTION

1. A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 42/42 G du 30 novembre 1987, a, entre autres dispositions, pris acte du rapport de la Commission du désarmement 1/; prié la Commission de poursuivre ses travaux conformément au mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2), première session extraordinaire consacrée au désarmement; et prié la Commission de se réunir en 1988, pendant quatre semaines au plus, et de présenter à l'Assemblée générale, à sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, un rapport spécial sur les questions de fond, contenant des recommandations concrètes sur les points de son ordre du jour ainsi qu'un rapport à l'Assemblée lors de sa quarante-troisième session.

2. A la même session, l'Assemblée générale a adopté les résolutions suivantes, qui intéressent directement les travaux de la Commission du désarmement :

- a) Résolution 42/34 B, intitulée "Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud";
- b) Résolution 42/36, intitulée "Réduction des budgets militaires";
- c) Résolution 42/38 E, intitulée "Désarmement en ce qui concerne les armes classiques";
- d) Résolution 42/38 G, intitulée "Désarmement en ce qui concerne les armes classiques";
- e) Résolution 42/38 K, intitulée "Armements navals et désarmement";
- f) Résolution 42/38 O, intitulée "Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement";
- g) Résolution 42/39 F, intitulée "Examen des principes directeurs pour l'élaboration de mesures de confiance";
- h) Résolution 42/42 F, intitulée "La vérification sous tous ses aspects";
- i) Résolution 42/42 G, intitulée "Rapport de la Commission du désarmement";
- j) Résolution 42/42 M, intitulée "Application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire".

3. La Commission du désarmement s'est réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 1er décembre 1987 pour une brève session d'organisation. Au cours de cette session (sa 122e séance), la Commission a examiné les questions ayant trait à l'organisation des travaux de sa session de fond de 1988 et a abordé la question de l'élection des membres de son bureau, en tenant compte du principe de la rotation des régions géographiques à la présidence. La Commission a élu son président et trois vice-présidents; l'élection des autres membres du bureau a été reportée à la session de fond de 1988. La Commission a également examiné l'ordre du jour provisoire de cette session (voir par. 6 ci-après). Elle a en outre décidé de tenir sa session de fond de 1988 du 2 au 20 mai 1988 en raison de la convocation, du 31 mai au 25 juin 1988, de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il a été entendu que la décision d'écourter la session de la Commission ne devait pas créer un précédent pour les sessions à venir.

II. ORGANISATION ET PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA SESSION DE 1988

4. La Commission du désarmement s'est réunie au Siège de l'Organisation du 2 au 20 mai 1988. Au cours de sa session, elle a tenu neuf séances plénières (A/CN.10/PV.123 à 131).

5. A sa 123e séance, le 2 mai, la Commission du désarmement a élu quatre autres vice-présidents et son rapporteur pour 1988. Le bureau de la Commission était composé comme suit :

Président : M. Davidson L. Hepburn (Bahamas)

Vice-Présidents : Représentants des Etats suivants :

Australie	Tchécoslovaquie
Autriche	Togo
Cameroun	Uruguay
Jordanie	

Rapporteur : M. Istvan Sipos (Hongrie)

6. A la même séance, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour (A/CN.10/L.22) ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Election du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. a) Examen de divers aspects de la course aux armements, notamment la course aux armements nucléaires, et du désarmement nucléaire, afin d'activer les négociations ayant pour objet l'élimination effective du risque de guerre nucléaire;
- b) Examen des points de l'ordre du jour figurant dans la section II de la résolution 33/71 H en vue d'élaborer, dans le cadre et en conformité des priorités fixées à la dixième session extraordinaire, une approche générale des négociations sur le désarmement nucléaire et le désarmement classique.
5. Réduction des budgets militaires :
 - a) Harmonisation des points de vue concernant les mesures concrètes que les Etats devraient prendre pour parvenir à une réduction progressive et convenue des budgets militaires et à une réaffectation au développement économique et social des ressources actuellement utilisées à des fins militaires, en particulier au profit des pays en développement, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;
 - b) Examen et recensement des moyens efficaces d'aboutir à des accords pour geler, réduire ou limiter de façon équilibrée les dépenses militaires, y compris des mesures de vérification adéquates et satisfaisantes pour toutes les parties intéressées, compte tenu des

dispositions des résolutions 34/83 F, 35/142 A, 36/82 A, 37/95 A, 38/184 A, 39/64 A, 40/91 A, 41/57 et 42/36 de l'Assemblée générale, en vue d'achever les travaux touchant le dernier paragraphe encore à l'étude des "Principes qui devraient régir l'action future des Etats en matière de gel et de réduction des dépenses militaires".

6. Examen quant au fond de la question de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale et le Président du Comité spécial contre l'apartheid (résolutions 37/74 B, 38/181 B, 39/61 B, 40/89 B, 41/55 B et 43/34 B et document A/CN.10/4).
7. Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement.
8. Armements navals et désarmement naval.
9. Examen quant au fond des questions liées au désarmement classique, y compris des recommandations et conclusions figurant dans l'étude sur le désarmement classique.
10. Examen de la question de la vérification sous tous ses aspects, y compris des principes, dispositions et techniques de nature à faciliter l'inclusion d'une vérification adéquate dans les accords de limitation des armements et de désarmement, ainsi que du rôle de l'Organisation des Nations Unies et des Etats Membres quant à la vérification.
11. Examen de directives pour l'adoption de mesures de confiance.
12. Rapport spécial de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale lors de sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement.
13. Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale lors de sa quarante-troisième session.
14. Questions diverses.

7. A la même séance, la Commission du désarmement a approuvé des éléments de son programme de travail pour la session et a décidé de créer un comité plénier chargé d'examiner les points 4, 12 et 14 de l'ordre du jour. A propos du point 4 de l'ordre du jour, concernant divers aspects de la course aux armements, notamment la course aux armements nucléaires, et du désarmement nucléaire ainsi qu'une approche générale des négociations sur le désarmement nucléaire et le désarmement classique, il a été créé, dans le cadre du Comité plénier, un groupe de contact chargé, sous la présidence de M. Sergei Martynov (République socialiste soviétique de Biélorussie), de l'examen de ce point. Le Groupe de contact a tenu neuf séances entre le 4 et le 17 mai et a présenté son rapport au Comité à la 2e séance de ce dernier, le 19 mai.

8. A la même séance, la Commission du désarmement a également décidé de créer un groupe de consultation chargé de s'occuper du point 5 de l'ordre du jour, relatif à la question de la réduction des budgets militaires, et d'adresser à ce sujet des recommandations à la Commission. Le Groupe de consultation, qui s'est réuni sous la présidence de M. Teodor Melescanu (Roumanie), a tenu sept séances et mené un certain nombre de consultations officieuses entre le 4 et le 18 mai.

9. A la même séance, la Commission du désarmement a décidé de créer le Groupe de travail I, qu'elle a chargé de s'occuper du point 6 de l'ordre du jour, relatif à la question de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, et d'adresser à ce sujet des recommandations à la Commission. Le Groupe de travail I s'est réuni sous la présidence de M. Daya Perera (Sri Lanka) et a tenu neuf séances entre le 4 et le 17 mai.

10. A la même séance, la Commission du désarmement a décidé aussi de créer le Groupe de travail II, qu'elle a chargé de s'occuper du point 7 de l'ordre du jour, relatif à l'examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, et d'adresser à ce sujet des recommandations à la Commission. Le Groupe de travail II, qui s'est réuni sous la présidence de M. Paul Bamela Engo (Cameroun), a tenu une séance et mené un certain nombre de consultations officieuses entre le 5 et le 19 mai. Il a en outre créé un groupe de travail qui s'est réuni sous la présidence de M. Richard Butler (Australie) et qui a tenu sept séances.

11. De plus, à la même séance, le Président de la Commission du désarmement a décidé de procéder de la même façon que l'année précédente et de tenir sous sa responsabilité, sur le point 8 de l'ordre du jour, relatif à la question des armements navals et du désarmement naval, des consultations de fond auxquelles pourraient participer tous les membres de la Commission. Le Président a ensuite chargé M. Rolf Ekeus (Suède) de mener ces consultations. Huit séances ont été consacrées à ces consultations entre le 5 et le 18 mai.

12. A la même séance, la Commission du désarmement a décidé de créer le Groupe de travail III, qu'elle a chargé de s'occuper du point 9 de l'ordre du jour, relatif à la question du désarmement classique, et d'adresser à ce sujet des recommandations à la Commission. Le Groupe de travail III, qui s'est réuni sous la présidence de M. Skjold G. Mellbin (Danemark), a tenu sept séances et mené un certain nombre de consultations officieuses entre le 4 et le 17 mai.

13. A la même séance, la Commission du désarmement a décidé de créer le Groupe de travail IV, qu'elle a chargé de s'occuper du point 10 de l'ordre du jour, relatif à la question de la vérification sous tous ses aspects, et d'adresser à ce sujet des recommandations à la Commission. Le Groupe de travail IV s'est réuni sous la présidence de M. Douglas Roche (Canada) et a tenu huit séances entre le 5 et le 18 mai.

14. Toujours à la même séance, la Commission du désarmement a décidé de créer un groupe de consultation chargé de s'occuper du point 11 de l'ordre du jour, relatif à la question des mesures propres à accroître la confiance, et d'adresser à ce sujet des recommandations à la Commission. Le Groupe de consultation s'est réuni sous la présidence de M. Davidson L. Hepburn (Bahamas) et a tenu six séances entre le 5 et le 18 mai.

15. Les 2 et 3 mai, la Commission du désarmement a procédé à un échange de vues général sur tous les points de l'ordre du jour (A/CN.10/PV.123 à 126).

16. A sa 125e séance, le 3 mai, la Commission du désarmement a décidé par 43 voix contre 5 de conserver le service des comptes rendus sténographiques (voir A/CN.10/PV.125). Le Président a déclaré : "Il ne s'agit en aucun cas d'un précédent, mais nous disposons d'un règlement intérieur et d'une procédure dont nous essayons de nous servir chaque fois que cela est possible."

17. A ses 129e et 130 séances, les 19 et 20 mai, la Commission du désarmement a examiné les rapports des Groupes de travail I, II, III et IV concernant respectivement les points 6, 7, 9 et 10 de l'ordre du jour, le rapport du Groupe de consultation sur le point 5, le rapport du Président de la Commission sur le point 8 (A/CN.10/113), le rapport du Groupe de consultation sur le point 11, et le rapport du Comité plénier sur le point 4 de l'ordre du jour. Les rapports des organes subsidiaires de la Commission et les recommandations qu'ils contiennent figurent sous les points correspondants de l'ordre du jour dans le chapitre III du rapport spécial de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement (A/S-15/3) 2/.

18. Conformément à la pratique suivie par la Commission du désarmement, certaines organisations non gouvernementales ont été représentées aux séances plénières ainsi qu'aux séances du Comité plénier.

III. DOCUMENTATION

A. Rapports et autres documents présentés par le Secrétaire général

19. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 42/42 G de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, par une note en date du 10 février 1988, a transmis à la Commission du désarmement le rapport de la Conférence du désarmement 3/ ainsi que tous les documents officiels de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale relatifs aux questions de désarmement (A/CN.10/105).

20. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 42/42 F de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté à la Commission du désarmement un rapport contenant un recueil des avis reçus des Etats Membres sur la question de la vérification sous tous ses aspects (A/CN.10/106 et Add.1 et 2).

B. Autres documents, y compris les documents présentés par des Etats Membres

21. Au cours de la session, les documents cités ci-après, qui traitent de questions de fond, ont été présentés à la Commission.

22. Un document intitulé "Armements navals et désarmement naval : document du Président sur le point 8 de l'ordre du jour" (A/CN.10/113) a été présenté.

23. Un document intitulé "La vérification sous tous ses aspects : principes additionnels" a été présenté par le Président du Groupe de travail IV (A/CN.10/107).

24. Un document de travail intitulé "Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement" a été présenté par la Mongolie, la Pologne, la République socialiste soviétique d'Ukraine et la Tchécoslovaquie (A/CN.10/108 et Corr.1).

25. Un document de travail intitulé "Armements navals et désarmement naval : application des mesures de confiance aux mers et aux océans" a été présenté par la Bulgarie, la République démocratique allemande et l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/CN.10/109).

26. Un document de travail intitulé "Négociations sur le désarmement nucléaire" a été présenté par la Bulgarie, la Mongolie, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/CN.10/110).

27. Un document de travail intitulé "Propositions concernant des principes additionnels touchant la vérification" a été présenté par le Canada (A/CN.10/111).

28. Un document de travail intitulé "Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement" a été présenté par la République fédérale d'Allemagne au nom des 12 Etats membres appartenant à la Communauté européenne (A/CN.10/112).

29. Un document de travail révisé intitulé "Armements navals et désarmement naval" a été présenté par la Finlande (A/CN.10/90/Rev.1 et Corr.1).

30. Un document de travail révisé intitulé "Armements navals et désarmement naval" a été présenté par la Suède (A/CN.10/101/Rev.1).

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

31. A ses 129e et 130e séances, les 19 et 20 mai, la Commission du désarmement a adopté par consensus les rapports de ses organes subsidiaires et les recommandations qui y figuraient en ce qui concerne les points 4, 5, 6, 7, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour et a décidé de soumettre le texte de ces rapports à l'Assemblée générale. Par la suite, à sa 130e séance, le 20 mai, la Commission a adopté par consensus l'ensemble de son rapport spécial contenant des recommandations concrètes sur les points inscrits à son ordre du jour et qui sera soumis pour examen à l'Assemblée générale lors de sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement.

32. A sa 131e séance, le 20 mai 1988, la Commission du désarmement a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner, à sa quarante-troisième session, les décisions et recommandations concernant les questions à l'ordre du jour de la Commission qu'elle aura adoptées à sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Elle a en outre recommandé qu'au cas où aucune décision ou recommandation ne serait adoptée à ladite session extraordinaire en ce qui concerne le rapport spécial susmentionné de la Commission, toutes les recommandations qui y figurent soient à nouveau soumises à l'Assemblée générale pour examen lors de sa quarante-troisième session.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 42 (A/42/42).

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session extraordinaire, Supplément No 3 (A/S-15/3).

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 27 (A/42/27).